



L'abri DU CHâteau

MAGAZINE DE LA MAIRIE DE MONTÉLÉGER - N°9 - FÉVRIER 2017 - www.monteleger.fr



LES VŒUX DE MONTÉLÉGER 2017, SOUS LE SIGNE DE LA CONVIVIALITÉ !

Cette année encore, vous êtes venus nombreux, Montélégeoises, Montélégeois bien sûr mais également représentants des communes voisines, partager un bon moment de convivialité lors la traditionnelle cérémonie des vœux organisée par la Municipalité et je vous en remercie.

Ce rendez-vous annuel est l'occasion de prendre des nouvelles de chacun, d'échanger des idées, de lancer des projets, de mettre chacun en synergie avec d'autres ; c'est aussi le moment pour le Maire de la commune d'adresser ses vœux à la population.

"Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Il n'y a pas si longtemps en effet, il arrivait très souvent que les maires commencent leurs discours par la formule bien connue : "Chers administrés".

Chers Montélégeois, si vous n'étiez pour moi que des administrés, je n'aurais pas la moindre envie d'être maire. Si la mairie n'était qu'une administration, elle n'aurait pas beaucoup d'attraits. Pour moi, la mairie est bien plus que cela. Elle est le cœur et le centre d'une véritable communauté, une communauté ayant sa vie propre, une communauté ayant un corps mais surtout une âme.

Pour moi la mairie doit être le centre d'une structure qui cimenterait l'intérêt et le charme du "vivre ensemble". Le vivre ensemble - Dieu sait si la formule est utilisée aujourd'hui, un peu trop, n'importe comment... Mais dans le domaine public, quelle est la meilleure manière de vivre ensemble, si ce n'est dans le cadre le plus simple qui est celui de la communauté municipale, en raison même de ses dimensions et du principe de proximité qui la constitue.

Si depuis des années, comme vous le savez, nous nous sommes tant battus, si nous avons tant lutté pour que la commune reste la communauté publique de base, c'est qu'elle est irremplaçable dans le domaine de la qualité des relations humaines. La commune est à la fois, continuité historique et proximité géo-

graphique : elle est le cadre naturel dans lequel les générations se succèdent dans la continuité du souvenir ; elle est le cadre naturel dans lequel les générations coexistent et fusionnent dans la perspective d'un destin commun.

La commune est le secteur privilégié de la convivialité et de la solidarité. Et votre présence à nos manifestations en est la preuve très concrète.

Et au cœur de cette communauté très vivante, il y a des structures incontournables, la première étant la commission municipale d'animation qui peut se féliciter de s'appuyer sur un réseau associatif particulièrement dense.

Entre les personnes et la municipalité, il existe une multiplicité d'associations très dynamiques qui contribuent chacune à leur manière à la plénitude de la vie communautaire.

Je saluerai en premier lieu, le Comité des fêtes qui déborde de créativité et d'inventivité, toutes les structures sportives, l'Olympique de Montéléger toujours prêt à aller de l'avant, le Véore XV dont vous connaissez tous les exploits, le tennis club qui forme nos jeunes dans le cadre du Parc de Lorient, l'AGV avec ses 150 adhérents, la pétanque du Pétochin qui par tous les temps rassemble, le taïchi, la société de chasse, saluons les associations de culture, de loisirs et de solidarité, le dynamique club de l'espérance pour les aînés, le club renommé de bridge, la célèbre chorale Cantavioure, la prestigieuse société mycologique, les Amis de Montéléger, nos constructeurs de chars qui nous surprennent chaque année, l'atelier de couture, les anciens combattants, l'association familiale, l'association Drôme Ukraine bien connue.

Un grand merci à tous les animateurs associatifs, aux participants directs ou indirects pour leur générosité et leur dévouement, à toutes les personnes qui développent cette intensité associative, composante indispensable de la vie communale.



Montéléger peut être fier également d'avoir un dispositif éducatif médical et médico-éducatif exceptionnel. Je sais bien ce que vont dire certains esprits chagrins. Ils vont dire que les établissements dont je parle, sont dans la commune mais que l'on peut discuter du fait qu'ils soient vraiment de la commune. C'est l'évidence en ce qui concerne l'école, notre belle petite école de Montéléger, car même si le personnel enseignant est rémunéré par l'État, notre école est vraiment totalement et pleinement communale. Et depuis des années, on peut dire que la municipalité a fait de prodigieux efforts financiers pour que l'école soit ce qu'elle est devenue.

Mais il en est de même pour les cinq établissements prestigieux que sont : le Valmont, l'Institut de Lorient, l'Institut des Colombes, le Lycée Agricole, les deux établissements du Château. Non seulement ces établissements amènent des emplois sur la commune, non seulement nos habitants en ont un usage prioritaire mais ils contribuent à l'animation du village. Il suffit de prendre l'exemple, parmi d'autres, de l'Orangerie du Château qui est un lieu unique de rayonnement culturel pour notre commune.

C'est pourquoi de tout cœur à tous les animateurs, à tous les responsables de tous ces établissements je tiens à présenter tous mes meilleurs vœux de prospérité et de développement harmonieux.

Mesdames et messieurs,
chers amis,

il y a une autre forme sous laquelle, je voudrais présenter mes vœux aux Montélégeois. Certains en effet me disent que c'est bien gentil de dire, que l'on n'est pas des administrés et que l'on fait partie d'une communau-

té bien vivante ; mais ils me disent aussi qu'ils sont des contribuables et qu'ils aimeraient bien savoir ce qui est fait de leur argent. Alors je tiens à les rassurer tout de suite : en premier lieu, je peux leur dire que les finances de la commune sont en excellent état ; ensuite, je peux leur affirmer que les impôts spécifiquement communaux n'augmenteront pas encore cette année malgré la baisse des dotations de l'État.

Ce n'est pas que nous manquions, dans ce domaine, d'imagination et de projets d'investissements, mais la conjoncture actuelle nous oblige à la plus grande prudence ; le bulletin municipal et le site internet vous tiendront régulièrement informés des initiatives municipales.

Et d'ailleurs à ce sujet, le film que nous avons présenté, est bien plus éloquent que tout ce que nous pourrions vous dire sur les réalisations de 2016.

En tous les cas, nos futurs projets seront comme toujours envisagés avec mesure, avec réalisme, dans l'intérêt de tous et avec le souci scrupuleux de préserver le portefeuille des contribuables.

Et à cet égard, sur le plan financier, nous nous félicitons tous les jours de la création de notre activité économique à l'extrémité de la commune dont l'effet sur nos finances locales a été non seulement largement positif, mais a aussi permis de recevoir de la communauté d'agglomération une attribution de compensation conséquente lors du transfert de la fiscalité des entreprises.

Que l'occasion nous soit fournie de présenter tous nos vœux de croissance et de prospérité aux établissements de Montéleger. Citons aussi les petites et moyennes entreprises artisanales, agricoles et commerciales qui même si elles ne sont pas très nombreuses sont particulièrement accueillantes et performantes.

Certains autres esprits risquent de me faire remarquer qu'il est intéressant de parler des spécificités communales, d'originalité communale, d'autonomie communale. Mais qu'à ce jeu, on risque le repli communautaire, on risque de constituer une coquille fermée sur elle-même, hermétiquement verrouillée sur le monde extérieur.

C'est justement parce que la commune existe vraiment par elle-même. qu'elle est d'autant plus ouverte sur les échanges extérieurs, qu'elle a d'autant plus besoin de bénéficier de relations avec les structures environnantes et particulièrement avec l'agglomération, le département, le canton.

Je tiens à remercier tout particulièrement M. Daragon, Président de Valence Romans Agglo pour le soutien financier de 86 000 euros que la communauté d'agglomération a accordé pour que Montéleger puisse agrandir et mettre aux normes le bâtiment de la mairie

De même je remercie Mme Girard et M. Soullignac, conseillers départementaux, pour la subvention départementale qu'ils nous ont permis d'obtenir en vue de l'amélioration de la rue des Jardins.

M. Daragon, Mme Girard, M, Soullignac, nous vous souhaitons la pleine réussite dans l'accomplissement de vos missions respectives.

Tous les vœux que nous exprimons pour les Montélegeois, s'adressent aussi pleinement à toutes les personnes qui de l'extérieur contribuent au développement de notre commune. Bien conçues et bien organisées, les relations intercommunales et extracommunales ne peuvent que bénéficier à l'avenir de notre commune.

Chers amis,

Comme tout le monde le sait l'année 2017 va être pour notre pays une année décisive : des élections présidentielles et législatives vont avoir lieu qui ne seront pas sans conséquence sur la vie de chacun d'entre nous. Face à ces événements, chacun est appelé à réagir à sa manière en fonction de son tempérament, de ses convictions, de ses craintes ou de ses espérances.

Pour nous, en tant que responsables communaux, un des problèmes qui nous importe le plus, est celui de l'avenir territorial de notre pays. Comme tout le monde le sait, certainement avec les meilleures intentions du monde, tous les gouvernements précédents ont créé un invraisemblable imbroglio territorial dont il importe de sortir.

Nous avons interrogé les candidats à l'élection présidentielle sur la manière dont ils concevaient l'avenir. Leurs réponses ont été évasives. Certes ils ont tous l'intention de simplifier. Mais comment ? Voilà la question.

Pour nous, ce que nous souhaitons avant tout, c'est la pérennité de la commune en tant que cellule démocratique fondamentale de solidarité, de convivialité. La commune, voilà ce qui est capital de sauvegarder.

Et c'est dans ce sens que nous souhaitons aux Montélegeois comme à tous ceux qui entourent Montéleger, que 2017 soit pour tous une année de confiance, d'épanouissement et en quelque sorte de renaissance.

À toutes, à tous, à vous tous, chers Amis, Bonne et Heureuse Année"

Marylène Peynard,
Maire de Montéleger



Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montéléger (PLU) opposable depuis le 16 janvier 2016 va être modifié pour permettre une mise à jour.

En effet, le PLU est un document évolutif qui doit prendre en compte les nouveaux cadres réglementaires et législatifs.

C'est pourquoi, cette année deux procédures de modification sont programmées.

Tout d'abord une modification simplifiée pour permettre une clarification de certains points des différents règlements ; à cet effet une délibération a été votée à l'unanimité par le conseil municipal lors de la séance du 30 janvier 2017. Le dossier sera mis à la consultation du public du 27 Février au 27 Mars 2017.

La deuxième procédure de modification intègre, entre autres, la loi Macron concernant notamment les zones A et N.

L'arrêté correspondant sera affiché prochainement, vous serez informé par voie de presse et d'affichage de l'ouverture de l'enquête publique.



Nous nous tenons bien évidemment à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

*Jean-Paul Fontaine, 1^{er} adjoint
Responsable du service technique*

Périscolaire

Nous voici arrivés à la moitié de l'année scolaire et nous pouvons constater une augmentation de la fréquentation des différents services.

- Pour les garderies nous totalisons :
 - le matin : 1168
 - Le soir : 1842.
- Pour la cantine nous sommes à 5403 repas.
- Pour les TAP nous allons proposer 2 nouvelles activités :
 - Le tennis de table

- Le football cette dernière activité permettra aux plus jeunes de venir étoffer l'école de foot de l'OM.

Denise Decugis tient à apporter une précision importante quant aux inscriptions, notamment pour la cantine.

Il serait souhaitable que les parents anticipent les inscriptions et respectent les délais. Les repas sont commandés le mercredi matin pour la semaine suivante et lorsque les parents s'inscrivent le jeudi ou le vendredi cela complique sérieu-

sement la procédure des commandes.

Nous rappelons aux parents que les permanences de Denise Decugis ont lieu tous les matins du lundi au vendredi de 8 h 20 à 9h et le mardi soir de 16h 30 à 17h.

Je suis aussi personnellement à votre disposition sur rendez à la mairie.

*Jean Paul Fontaine
1^{er} adjoint responsable du
service communale périscolaire*



Déploiement de la fibre optique

DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT À VENIR DU RÉSEAU PUBLIC DE FIBRE OPTIQUE ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE



Les entreprises : EIFFAGE ENERGIE TELECOM SUD EST, EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURES RHONE-ALPES, SCOPELEC / SETELEN, SBTP vont intervenir sur votre commune pour la réalisation d'études terrain.

Ces études vont consister à :

- Vérifier chaque adresse sur la commune (logements, bâtiments d'entreprises ou bâtiments administratifs) et vérifier l'état d'occupation de chaque logement (principal, secondaire, vacant...)
- Relever les informations utiles sur les réseaux électriques et téléphoniques existants qui permettront de déployer les câbles de fibre optique
- Relever le raccordement des réseaux à chaque site ou logement sur la commune (localisation et type du raccordement)

Pour ce faire, les techniciens pourront être amenés à :

- vous contacter en direct,
- prendre des photos de votre logement,
- relever les noms sur votre boîte aux lettres.

Aussi, afin d'éviter d'éventuels désagréments, chaque technicien sera muni d'un badge professionnel et circulera dans un véhicule logoté.

Vous pourrez, si nécessaire, demander la présentation d'une lettre d'accréditation signée par le Président du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, Hervé SAULIGNAC.

Questions-réponses sur le déploiement du réseau FTTH

Q1 : Quel est le périmètre précis de la poche qui va être déployée Mon habitation est-elle bien concernée par le futur déploiement ?

Le périmètre précis de la zone géographique déployée va être affiné grâce aux études terrain en cours de réalisation. Le périmètre définitif ne sera connu qu'à l'achèvement de ces études (soit dans 6 mois minimum).

Q2 : Quand les nouvelles offres FTTH seront-elles disponibles ?

Cette information sera donnée ultérieurement, lorsque les travaux de déploiement du réseau seront achevés (soit pas avant 15 à 18 mois).

Q3 : Une fois les déploiements terminés, comment sera-t-il possible de connaître l'éligibilité de son habitation ?

Plusieurs outils d'information du public (hotline, plateforme web d'éligibilité) devraient être mis en place par le Syndicat mixte ADN dans le courant de l'année 2017, et par les opérateurs de services eux-mêmes lorsqu'ils décideront de commercialiser leurs offres sur le réseau.

Q4 : Quels seront les opérateurs présents sur le réseau ?

Cette information sera donnée ultérieurement, au moment de l'ouverture commerciale du réseau. Par définition, le réseau d'initiative publique ADN sera ouvert à tous les opérateurs qui le souhaiteront.

Q5 : Quel sera le coût de raccordement au nouveau réseau FTTH ?

Aucun coût lié aux travaux de déploiement ne sera à la charge des particuliers. En revanche, en fonction de leur propre stratégie commerciale, certains opérateurs seront susceptibles de facturer des frais d'accès au service (FAS), incluant la mise à disposition d'une box FTTH et les frais d'activation du service.

Q6 : Combien coûtera l'abonnement mensuel à une offre FTTH ?

Il n'y aura pas de différence de tarif majeure par rapport aux offres ADSL qui dominent le marché aujourd'hui (pour l'offre de base). D'ailleurs, les offres FTTH que proposent déjà les opérateurs dans les grandes villes sont de l'ordre de 40 € (pour un débit de 100 Mbps). Le montant variera selon les opérateurs et selon les services supplémentaires proposés en option.

Q7 : Comment puis-je m'assurer dès à présent que ma maison pourra être raccordée sans difficulté ?

Les raccordements s'effectueront soit par voie aérienne soit par voie souterraine et emprunteront généralement le même cheminement que les réseaux téléphonique ou électrique déjà existants. En cas d'adduction souterraine, si les fourreaux d'adduction de votre maison sont cassés ou bouchés à l'intérieur même de votre parcelle privée, alors il vous appartiendra d'effectuer les travaux de remise en état avant tout raccordement au réseau de fibre optique.

Jour de Fête au Parc départemental de Lorient Dimanche 25 juin 2017 après-midi

Inauguration de la dernière œuvre du collectif Dérive intitulée "Le Nid", un nid géant dans lequel on pourra entrer et jouer, parcours artistique avec le collectif Dérive, ateliers cirque, spectacle sur le thème des Oiseaux, petite restauration. Une belle après midi pour petits et grands.

Renseignement :

Service ENS - Département de la Drôme

Blog Dérive : <http://anima-motrix.blogspot.fr>

Photographie de "L'essaim" œuvre située dans le bois de la Véore, Parc de Lorient



Stop à l'incivilité !

La malveillance de quelques uns nuit au cadre de vie de tous. Les poubelles ne doivent pas être déposées au pied des conteneurs ! Si le déchet ne rentre pas dans le conteneur, c'est qu'il est voué à la déchèterie.

VEOLIA :

09 69 32 34 58
du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 19 h 30
et le samedi de 9 h. à 12 h.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Informations : 04 75 75 41 54
eclairage.public.sud@
valenceromansagglo.fr

PETITE ENFANCE ET RAM

Relais Assistantes Maternelles :
04 75 25 71 43
ram.beaumontlesvalence@yahoo.fr

GUICHET UNIQUE AGGLO

Informations et inscriptions :
04 75 69 76 49
petiteenfance@valenceromansagglo.fr

FRELON ASIATIQUE

FDGDON 26 - 04 75 55 37 89
www.fredora.com

SAMU 15

SAPEURS POMPIERS 18 ou

112
numéro d'urgence
européen 112

GENDARMERIE DE CHABEUIL :

de 8 h. à 19 h.
04 75 59 00 22
puis
Centre Opérationnel au 17

ADMR Étoile sur Rhône

16, place de la République 26800
Étoile-sur-Rhône
04 75 55 38 09
Ménage, repassage,
portage de repas

EOVI SERVICES ET SOINS

contact.ess@eovi.fr
04 75 82 48 80
89 rue Latécoère
26000 VALENCE

infos pratiques

Impôts

Pour un meilleur service aux usagers des services des impôts des particuliers (SIP) désormais un numéro de téléphone unique est mis à leur disposition pour leur permettre de joindre leur correspondant local.

Vous êtes un usager particulier et vous souhaitez contacter votre service des impôts des particuliers (SIP) par téléphone pour l'interroger sur une question fiscale, évoquer des difficultés de paiement, obtenir des précisions sur le paiement de vos impôts...

Rien de plus simple : désormais vous n'avez qu'un seul numéro à composer et qui sera le même quel que soit le service des impôts des particuliers dont vous dépendez :

le **0811 706 600** (*) service 0.06 + prix de l'appel
et pour vos démarches en ligne connectez-vous à

www.impot.gouv.fr

La trésorerie de Chabeuil n'assurera plus l'encaissement de vos impôts (sur le revenu, taxes foncières et d'habitation) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour contacter l'administration fiscale, vous devrez vous adresser :

- par téléphone : au **08 11 70 66 00**
- par mail : sur le site internet **www.impot.gouv.fr** espace "**particuliers**" rubrique "**nous contacter**".
- au SIP de Valence aux heures d'ouverture au public que vous trouverez également sur le site internet **www.impot.gouv.fr** à la même rubrique.



Lycée Val de Drôme

Lycée Professionnel Agricole Privé

Portes Ouvertes

Samedis 12 mars et 21 mai 2016 de 9h à 13h

Les Chirozoux, route de Valence, 26760 Montéligier - Tél : 04.75.52.70.07



Psychomotricienne diplômée d'état en 2003 de l'ISRP de Paris, j'accueille bébés, enfants, adolescents et/ou personnes âgées, porteurs de handicap ou non, à domicile ou en cabinet.

La psychomotricité vise à réconcilier le patient avec son corps, afin qu'il l'utilise de manière adaptée en relation à soi et dans son environnement.

A travers le mouvement, l'expression et la relation, nous travaillons ensemble sur l'équilibre, les coordinations, le schéma-corporel, la régulation de la force musculaire, le graphisme, les repères dans le temps et dans l'espace, mais aussi sur la perception des sensations et la régulation des émotions.

Cabinet de psycho-motricité
1 lot le clos 26760 MONTÉLÉGER
06 27 77 53 92

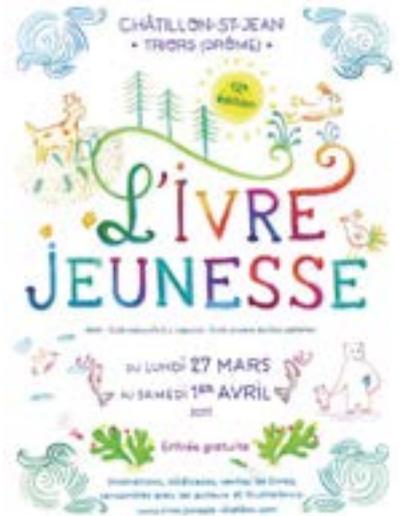


SALON 2017 "L'IVRE JEUNESSE"

A l'initiative des enseignants et de l'association de parents et d'amis de l'école de Châtillon Saint-Jean, le salon "L'ivre Jeunesse" se déroulera du 27 mars au 1^{er} avril 2017, cette année à Triors, en raison des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Châtillon Saint-Jean.

Ce salon qui s'adresse à la fois aux scolaires et aux familles, réunira une nouvelle fois de nombreux auteurs et proposera rencontres, animations et spectacles de grande qualité.

N'hésitez pas à visiter le site <http://www.livre-jeunesse-châtillon.com/> et à découvrir le programme détaillé.



Douvement arrivé sur le secteur, je suis à la recherche de biens à vendre :
maisons, appartements, terrains...

Je vous propose une estimation et une mise à la vente de votre bien gratuitement en vous conseillant et vous accompagnant dans vos démarches.

Contactez moi au 06 15 42 87 31

Valérie Champey

 valérie champey ladfrance monteleger

Conseillère en immobilier et home staging l@France

RSBC n° 43689126

ELECTION DE MISS CORSO 2017



**Le Corso 2017 aura lieu du
vendredi 14 avril au mardi 18 avril.**

Le comité des fêtes de Beaumont-lès-Valence relance son programme 2017 mais se trouve devant un problème important : le manque de bénévoles, notamment pour l'organisation du Corso de Pâques 2017. Nous faisons appel à tous les Beaumontois ainsi qu'aux habitants des communes voisines, désireux de pérenniser les animations de notre village qui existent depuis plus de 100 ans.

Si vous souhaitez vous investir, même ponctuellement, vous pouvez contacter :

- Jean-Marc OSTERNAUD : 06 72 94 32 63 - jmost@free.fr
- Martine VIGNY : 06 66 50 18 57 - martine.vigny@free.fr



La journée du 3 décembre a été une formidable réussite grâce à vous, à votre engagement et à votre volonté.

Sans vous les bénévoles, les conjoints, les associations, les membres bénévoles du CCAS sans votre motivation active rien n'aurait été possible et nous n'aurions pu obtenir une telle organisation et une si importante participation.

Sans vous, les intervenants si sympathiques ainsi que vos adhérents qui ont fait le déplacement, nous n'aurions pu animer ainsi cette magnifique journée.

Sans vous, Montélégeoises et Montélégeois qui avez participé à ce Téléthon, nous n'aurions pu atteindre un tel chiffre (3910 Euro) qui s'ajoutera aux fonds déjà collectés en France pour continuer à faire progresser la recherche et permettre de soigner les enfants malades et découvrir de nouvelles thérapies permettant également de soigner d'autres maladies rares.

Nous sommes fiers d'avoir résisté à la facilité d'établir un chèque de don et heureux de notre impli-

cation à motiver les montélégeoises et montélégeois à participer à cet élan de générosité et soutien.

Merci à tous !

Géraldine Caillot
Adjointe au CCAS



Drôme Ukraine

Chers Montélégeois, l'année 2016 qui s'est terminée a apporté de bien tristes moments pour beaucoup d'entre nous.

Malgré tout, notre association continue son chemin et ses actions humanitaires. En Ukraine, nos actions se limitent aux aides financières que nous remettons systématiquement en main propre dans les différents établissements.

Comme beaucoup d'associations nous regrettons le manque de bénévoles et nous ne pouvons assurer que les manifestations planifiées.

Les enfants ukrainiens viennent chaque été et l'année prochaine le nombre diminuera encore.

Le contexte économique des familles françaises étant difficile nous avons également du mal à trouver de nouvelles familles d'accueil.

Les enfants Ukrainiens sont nombreux à espérer venir en France. Beaucoup restent inscrits sur les listes d'attente du fait de ce manque de familles d'accueil.



Il faut bien comprendre que dans ces périodes difficiles l'Ukraine, comme tant d'autres pays malheureusement, rencontre aussi d'énormes difficultés.

Nous espérons que 2017 sera l'année du bonheur et de l'espoir.

"Le rêve étant le père de l'espoir, rêvons à un monde de partage et d'entraide..."

Alors, si vous hésitez, appelez-nous ! Rien de plus beau que les yeux d'un enfant heureux !!

Pierre-Yves CANET

Club de l'Espérance



Lors du repas du 13 octobre, autour d'un cassoulet, 46 adhérents se sont retrouvés pour un moment amical avec blagues et chansons, et ont fêté les anniversaires du 3^{ème} trimestre.

Le 5 novembre avait lieu notre 6^{ème} concours de belote à la Salle des Fêtes. 56 équipes se sont affrontées au cours des 3 parties. Entre chaque partie chacun pouvait déguster des gâteaux accompagnés par une boisson à son goût. Tous les participants, très amateurs de cartes, ont reçu un lot en fonction de leur classement.

Comme chaque année la tombola a

remporté un grand succès puisque tous les numéros ont été vendus. Dans une ambiance très conviviale, ce fut une belle soirée. Notre Club remercie tous les commerçants ou particuliers qui ont eut la gentillesse d'offrir un lot. Le 15 décembre, 57 adhérents et 3 invités ont savouré un excellent repas de Noël à la Salle des Fêtes de Montéleger. Jeannette Tarel a fabriqué pour chaque convive une magnifique poupée décorée.

La plupart des participants ont dansé au son de l'accordéon et d'autres ont interprété de belles chansons.

Marie-Thérèse et Camille Blache, Ginette et Marcel Rousset ont offert la boisson accompagnant le dessert pour fêter leur 60 ans de mariage.

Les adhérents ayant eu 65, 75, 80, 85, 90 ans dans l'année se sont vu remettre un cadeau, ainsi que notre doyenne Rosa Coulet.

Nous n'avons pas pour autant oublié les anniversaires du 4^{ème} trimestre.

Nous invitons tous les retraités de Montéleger à nous rejoindre les jeudis à partir de 14 h. à la salle Poligny.

Vous pouvez également appeler notre Président au 04 75 59 53 48.



Olympique Montéleger



**SE RÉUNIR EST UN DÉBUT,
RESTER ENSEMBLE EST UN PROGRÈS,
TRAVAILLER ENSEMBLE EST LA RÉUSSITE.**

**REJOIGNEZ LE CLUB
DE BEAUMONTELEGER !**



2 Présidents heureux qui œuvrent

- pour la pérennité du football dans les 2 communes et
- pour un rôle social et éducatif auprès des jeunes

En 3 saisons, Beaumont-lès-Valence a connu au niveau senior des difficultés d'effectif, ne pouvant plus pour la saison 2016-2017 présenter une équipe réserve dans cette catégorie et contraignant le club à mettre sa section senior en "sommeil" : l'intégralité de l'effectif a rejoint le groupe senior de Montéleger.

Après quelques années fastes en terme d'effectifs de jeunes, Montéleger a dû faire face également à des pénuries d'effectif aussi bien en joueurs qu'en éducateurs et l'a amené à ne plus pouvoir aligner d'équipe complète. Le club s'est alors tourné naturellement vers celui de Beaumont-lès-Valence afin de faire une entente sur l'ensemble des catégories jeunes et ce, depuis 3 saisons.

Les 2 clubs, l'US Beaumont-lès-Valence et l'Olympique de Montéleger, sont très semblables mais avec de plus en plus de difficultés à recruter des dirigeants et des éducateurs bénévoles vitaux aux clubs et à trouver des sponsors qui représentent des sources financières indispensables.

Si l'on ajoute à cela des exigences administratives et financières toujours plus importantes de la part des instances dirigeantes et un engagement des licenciés toujours plus chaotique, les 2 clubs se sont retrouvés face à des situations parfois inextricables.

Enfin, la plaine valentinoise regorge de clubs de football mais également d'autres sports potentiellement attractifs pour la population.

Forts de ces constats, il est apparu naturel aux 2 clubs de se rapprocher pour un projet de fusion afin de créer un club présentant une continuité des catégories jeunes jusqu'en seniors.

Cette fusion doit permettre de pérenniser le football sur leur territoire et d'autre part lui donner un nouvel élan eu égard au potentiel de jeunes sur les 2 communes : environ un millier de jeunes de moins de 17 ans.

Ce projet de fusion présente un certain nombre de points forts qui doivent assurer le succès et la pérennité du futur club :

- un potentiel d'environ 1000 jeunes pour les U7 au U17,
- un développement démographique conséquent pour les années à venir avec de nombreux projets immobiliers et l'ouverture du collège en 2017,

- 2 clubs expérimentés (110 ans d'activités cumulées !),
- 2 clubs ayant une approche éthique très voisine,
- des infrastructures en quantité et de qualité,
- la proximité des 2 communes,
- le soutien des 2 municipalités.

Les gages de réussite d'une telle démarche consiste à :

- Mettre en place un projet fédérateur tant au niveau sportif qu'associatif partagé par l'ensemble des adhérents,
- Mettre en commun des moyens humains tant au niveau des dirigeants que des éducateurs
- Mettre en place rapidement un plan de formation afin d'assurer un accueil de qualité pour les nouveaux licenciés en particulier les jeunes.

La plupart de ces actions devront être initialisées et mises en œuvre à partir du début de l'année 2017 pour un démarrage officiel du club dès le mois de juillet, après validation du dossier par le Comité Drôme-Ardèche et la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football.



UNE BELLE PREMIÈRE PARTIE DE SAISON DE PRÉ-FUSION.

Les fêtes de fin d'année synonymes de trêve footballistique sont, chaque saison, l'occasion d'un premier bilan pour les clubs de football.

Cette année est particulière pour les clubs de Montéleger et de Beaumont-lès-Valence qui préparent actuellement leur fusion et la naissance du club de Beaumontéleger. C'est aussi l'année de tous les dangers. Il y a dans les histoires de fusions autant d'échecs que de réussites. A mi-chemin, nous pouvons déjà dire que celle-ci est sur la voie de la réussite .

La section jeune hébergée par la structure Beaumontoise est en croissance constante. Avec plus de 100 licenciés, elle est maintenant pourvue d'une équipe à 11 en catégorie U15 en entente avec Malissard. L'objectif sera de poursuivre avec la création d'une équipe U17 ce qui permettra au futur club un effectif complet de U7 à seniors.

Les effectifs sont stables dans l'ensemble des catégories et les résultats très satisfaisants notamment en U15 (2^{ème} de leur poule de première phase et ayant raté la montée sur leur affrontement avec leur concurrent direct). Le seul bémol dans les catégories jeunes vient de l'effectif U13 assez réduit qui entraîne des difficultés sportives. Mais la solidarité de groupe l'a emporté avec un maintien qui permet de "passer l'hiver au chaud" et préparer le printemps plus sereinement. Du côté des seniors, certains prédisaient la perte de ce groupe nouvellement constitué des effectifs Beaumontois et Montélegeois et hébergé par la structure Montélegeoise. C'est tout le contraire qui s'est produit avec un bel amalgame et un groupe désormais homogène, soudé qui génère également de bons résultats sportifs.



La palme revient à l'équipe première qui pointe à la 2^{ème} place de 1^{ère} division de district à la trêve et qui a fait trembler contre une très belle équipe des Portugais de Valence (évoluant en Promotion Excellence) en coupe Xavier Bouvier. La réserve a effectué une première partie de saison plus en demi-teinte (5^{ème} de sa poule de 3^{ème} division) mais une réaction est attendue sur la fin de la saison de la part d'un groupe plein de potentiel.

Ce bilan très positif laisse augurer de très bonnes choses pour l'avenir et le futur club dont tous les membres m'accompagnent pour vous adresser joie et réussite pour cette nouvelle année.

Jérôme Duval

Président de l'Olympique Montéleger



L'équipe des U15

JEUNES de 6 à 76 ans
VENEZ NOUS REJOINDRE, NOUS COMPTONS SUR VOUS !
Pour tout renseignement : 06 83 27 59 94 ou 06 87 89 42 73

La pétanque du Pétochin



Notre association, créée en 2009, continue à étoffer ses effectifs : partie d'une quinzaine d'adhérents, elle en compte aujourd'hui 45.

De nouveaux Montélégeois l'ont rejointe cette année, mais aussi une bonne dizaine de joueurs des communes voisines, grâce au bouche-à-oreille qui vante l'amitié et la convivialité qui unissent tous ses membres.

Ceux-ci remercient la Municipalité pour la réalisation des nouveaux terrains jouxtant la passerelle depuis un peu plus d'un an, en attendant que les arbres plantés fournissent un ombrage qui sera bien apprécié lors des chaudes journées d'été.

Fin septembre, trois membres du Bureau ont assuré le parfait

déroulement d'un tournoi de pétanque organisé dans le cadre des Virades de l'Espoir.

Début novembre, nous nous sommes retrouvés pour un tournoi entre sociétaires avec un repas pris en commun sur le terrain; un grand merci à Lucien Del Barrio qui a officié au fourneau, en l'occurrence sa propre plancha.

Malgré le temps venteux et froid de cet hiver, nos adhérents se retrouvent sur le terrain tous les jours de la semaine et ils sont prêts à accueillir tous les Montélégeois qui voudraient les rejoindre.

Alain Berthier
pour l'association

Gymnastique volontaire

L'association de la Gymnastique Volontaire et Amitié de Montéleger compte 160 adhérentes pour la saison 2016/2017 et propose 7 cours hebdomadaires pour tout public de 16 à 99 ans.

La nouveauté de la saison concerne la création d'un nouveau cours de "Gym pilate débutant" le mardi à 18 heures.

Le bilan de la saison dernière est positif.

En ce début d'année 2017, nous acceptons encore des inscriptions pour :

- **Marche nordique, le lundi de 17h15 à 18h15**
- **Cours "Gym pilate débutante", le mardi de 18 h à 19 h**
- **Cours "Cuisses/abdo/fessiers", le mardi de 20h15 à 21h15**
- **Cours "Gym pilate/stretching", le jeudi de 20h15 à 21h15**

Le projet du club pour cette saison, en partenariat avec le comité département EPGV, s'inscrit dans la démarche de développement de la marche nordique en participant à l'EuroNordicWalk Vercors, en juin 2017.

La galette des Rois, fortement appréciée par les adhérents, a été dégustée durant le mois de janvier 2017.

Le Club de Gymnastique Volontaire, en soutien au CCAS de Montéleger, tient à remercier celles et ceux qui ont participé à la réussite et au résultat du Téléthon.

Magali Espinasse

Cantavioure

PROCHAINS CONCERTS CANTAVIOURE

Depuis plusieurs mois déjà choristes, chef de chœur, pianiste, metteur en scène, chorégraphe sont sur des charbons ardents pour préparer notre nouveau spectacle en chansons "PRAUS' CAFE" qui aura lieu au Train-Théâtre de Portes-lès-Valence :

- **les samedis 11 mars et 1^{er} avril 2017 à 20h30**
- **les dimanches 12 mars et 2 avril à 14h30 et 18 heures.**

Vous y découvrirez un nouveau répertoire de chansons françaises contemporaines, mais aussi une nouvelle histoire mise en scène par Jean-Pierre, et de nouvelles chorégraphies imaginées par Séverine.

Musiciens, sonorisateurs et éclairagistes seront également de la fête afin que vous passiez un agréable moment en notre compagnie.

Le prix des billets reste inchangé : 15 € pour les adultes, 8 € pour les personnes à mobilité réduite et les enfants de moins de 12 ans.

Si vous êtes intéressés, rien de plus facile : adressez votre demande (nombre de places, date et horaire choisis) avec une enveloppe timbrée à votre adresse (pour le retour des billets) et le chèque du montant des billets à l'ordre de Cantavioure, le tout adressé à :

Alain GIELLY
35, les Trois Becs 26760 MONTELEGER



associations

Association des Parents d'Élèves

En passe de devenir un événement incontournable de Montéleger (si si, je vous assure), le carnaval et son défilé auront lieu le **vendredi 17 mars prochain**.

Cette année encore, ce sont les élèves de l'école qui ont la lourde tâche de confectionner le Carmentran 2017 guidés par l'esprit créatif de Stéphanie, animatrice de l'atelier (TAP).

Venez fêter avec nous la fin de l'hiver et l'arrivée du printemps autour du bûcher allumé pour brûler Monsieur Carmentran après jugement par la foule pour tous les maux dont il est accusé.

Un seul mot d'ordre pour cette soirée festive : **CONVIVALITÉ !** La fin de journée se terminera donc autour d'un petit apéritif* (offert par l'Association des Parents d'Élèves) bien au chaud dans la Salle Cathelin.

Alors venez défiler, festoyer et vous dévouer avec nous le **17 mars prochain à 18h30** sur la place du Vieux Moulin (place du lavoir) ! Et n'oubliez pas de venir déguisé !



Carnaval organisé par l'Association des Parents d'Élèves. Les enfants seront sous la responsabilité de leurs accompagnants.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Virginie Guitré
Présidente de l'APE

Montéleger Tennis Club



Le tennis club propose trois formules différentes pour découvrir ou redécouvrir le tennis dans un cadre agréable le domaine de Lorient.

Vous trouverez plus d'informations sur le site de la mairie de Montéleger :

<http://mairie-monteleger.fr> onglet association puis tennis club de Montéleger

Contacts : Tél. président : 04 75 59 52 67

Tél. Responsable école : 04 75 80 05 86

tc.president.monteleger@fft.fr

VANDERMOERE Francis
Président du tennis club de Montéleger



ADHÉSION DÉCOUVERTE JEUNES

Réservée aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans jamais licenciés à la FFT et comprenant :

- La licence FFT 2017 valable 3 mois
- L'accès aux installations du club

4 séances OFFERTES de 1h00 de cours au domaine de Lorient

Les mardis des mois d'avril à juin

- De 17 heures à 18 heures : 6-8 ans
- De 18 heures à 19 heures : 9-11 ans
- De 19 heures à 20 heures : 12-18 ans

Encadrés par notre professeur Diplômé d'Etat

ADHÉSION DÉCOUVERTE ADULTES

Réservée aux adultes jamais licenciés à la FFT ou depuis plus de 3 ans et comprenant :

- La licence FFT 2017 valable 3 mois
- L'accès aux installations du club

4 séances OFFERTES de 1h00 de cours au domaine de Lorient

Les mardis ou jeudis du mois de juin

- Dames : mardis de 20 heures 30 à 21 heures 30
- Hommes : jeudis de 19h30 à 20h30

Tarifs Adulte : 50 € Couple : 73 € Étudiant : 38 €

Plus d'information : voir contacts

ADHÉSION DEMI-SAISON ADULTES

Pour ceux qui ont déjà été licencié depuis moins de trois ans possibilité d'avoir une carte demi-saison comprenant :

- La licence FFT 2017 valable jusqu'en octobre
- L'accès aux installations du club

Plus d'information : voir contacts

associations

Association Familiale

Comme chaque année, la bourse d'automne a rencontré un réel succès.

La foule présente bien avant l'heure d'ouverture devant les portes donnait une idée de l'engouement sur place.

Un choix très varié d'articles de bonne qualité et de grandes marques avaient rejoint nos étalages. Nous notons avec plaisir l'augmentation du nombre de bénévoles qui atteint maintenant les 90 personnes.

En 2017, on retrouve bien entendu le cours de couture ainsi que l'atelier passion gourmande.

Notre assemblée générale s'est tenue le 12 Janvier avec la présentation des vœux à la maison des Associations. Le local de l'association est ouvert le mercredi de 15 h 30 à 18 h. Vous pouvez tous venir chiner dans ce local où tous nos articles sont vendus à 1 €.

Nos prochains rendez-vous pour 2017, la Bourse de printemps du 14 au 17 mars à la salle des fêtes de Beaumont-lès-Valence.

Préparation du **70^{ème} anniversaire de l'association qui aura lieu samedi 13 mai.**

Vous pouvez joindre la présidente Chantal Combiar au 06 07 97 06 31.

Le Comité des Fêtes



L'année 2016 du Comité des fêtes s'est terminée par les festivités du mois de novembre avec notamment la matinée boudin du 6 novembre. Comme à son habitude Jeannot a régalié les montélégeois et les nombreux habitants des communes voisines qui, fidèles aux rendez-vous, sont venus déguster le premier boudin de la saison.

Une nouveauté cette année, Jeannot a confectionné les caillettes qui ont été vendues ce jour-là.

La soirée beaujolais du 17 novembre a également remporté un vif succès avec de plus en plus d'adeptes appréciant leur verre nouveau accompagné d'une assiette de charcuterie.

Les membres du bureau tiennent à remercier tous les membres actifs du comité ainsi que les personnes qui gravitent autour et qui proposent spontanément leur aide.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre et à proposer aussi de nouvelles actions qui insuffleront du dynamisme et de la vie dans notre village.

Les Amis de Montéléger

Pour l'édition 2007 du Corso de Beaumont-lès-Valence, "Les Amis de Montéléger" nous entraînent dans la fabuleuse aventure de Zootopia, ville dont les seuls habitants sont des animaux.

Laissez-vous emporter et ne ratez pas leur passage dans le village le 17 avril prochain.

Lydia pour les amis de Montéléger



Une montélégeoise à l'honneur



Carmela, vice championne du département en gymnastique artistique.

Du côté des Sapeurs-Pompiers

Nous profitons de ce premier numéro de la revue communale en 2017 pour faire un bilan de la vie du centre de secours de Beaumontléger en 2016...

UNE ACTIVITE EN LEGERE BAISSÉ...

En 2016, le centre de secours a effectué 263 interventions, contre 283 en 2015. 141 secours à la personne, 12 accidents de la circulation, incendies, 24 interventions diverses, 13 missions de protection et 30 interventions de chef de groupe. L'activité a connu un pic en juillet avec 47 interventions. Pour pouvoir assurer ces 263 interventions et assurer une couverture des secours 24h/24, 7j/7, les 33 pompiers volontaires ont consacré 102 408 heures de disponibilités auxquelles il convient d'ajouter plus de 2 500 heures de formation pour un total dépassant les 105 000 heures. On compte 59 interventions sur Montéléger et 137 sur Beaumont-lès-Valence.



LES MONTÉLÉGEOIS...

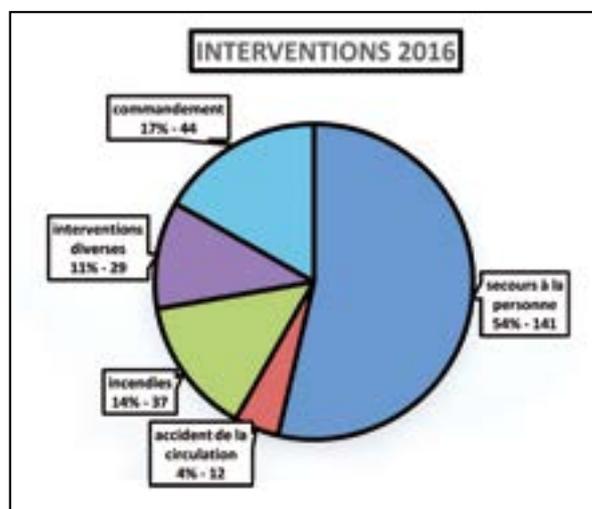
Thibault CHAIX : 20 ans, étudiant
Angélique VIAL : 39 ans, infirmière
Carine MOLANCHON : 37 ans, agent immobilière
Pierre BORNUAT : 43 ans, restaurateur
Maxime PAPA : 37 ans, marin-pompier



OU LA FUTURE MONTÉLÉGEOISE :
Pauline BERNARD

SANS OUBLIER LES EX-MONTÉLÉGEOIS :

Pierre-Yves CANET, David LAMBERT, Thibault JACQUET



L'EFFECTIF...

Au 1^{er} janvier 2017, l'effectif est de 33 sapeurs pompiers tous volontaires. 30 pompiers toutes missions, 3 pompiers mission secours à la personne uniquement. En 2017, Janis Escande (22 ans, étudiante en école d'infirmière) nous a rejoint par voie de mutation en provenance de l'Isère et Pierre Bornuat (42 ans, gérant du restaurant du camping le Grand Lierne à Chabeuil) s'est engagé le 1^{er} avril. Il devient ainsi le 5^{ème} pompier Montélégeois de l'effectif. Trois pompiers ont pris leur retraite, il s'agit de Francis Couriol, Patrick Jacquet et Philippe FAURE. L'effectif est composé de 8 femmes et 25 hommes, 2 officiers, 10 sous-officiers et 21 gradés sapeurs. La moyenne d'âge est de 34 ans et la durée moyenne de leur ancienneté est de 10 ans.

POMPIERS VOLONTAIRES, POURQUOI PAS VOUS ?

Si l'effectif n'est pas amené à augmenter de façon significative, nous sommes toujours à la recherche de personnes ayant de la disponibilité en journée.

Le profil recherché est le suivant : quelqu'un travaillant en poste, une maman au foyer, une personne à mi-temps ou travaillant à domicile ou encore une personne travaillant sur notre secteur et dont son employeur pourrait par convention le laisser intervenir en cas de besoin.

Enfin quelqu'un pouvant nous apporter de la disponibilité quelques heures par jour entre 6 h. et 18 h., quelques jours par semaine ou 1 semaine sur deux.

N'hésitez pas à nous contacter au **06 74 50 00 38**.



LES MEDAILLES 2016...

Une seule médaille cette année, elle vient récompenser les vingt ans de service du Sergent-Chef Frédéric MILHAN.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTÉLÉGER

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille dix seize le neuf novembre à 20 h 30,
le Conseil Municipal de la Commune de MONTELEGER (Drôme)
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Marylène PEYRARD, Maire.
Nombre de Conseillers en exercice : 18
Présents : 17 - Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2016.

Présents : Mme M. PEYRARD, Maire, M. J.-P. FONTAINE,
Mmes G. CAILLOT, S. MOLLARD, M. F. VANDERMOERE, Adjoints,
MM. A. BLACHE, S. BUSO, G. CHOPARD, J. FALETTI, P. IROLLA,
Y. MORIN, Mmes M.M. LEDOUX, S. MAYAUD, M.L. NICOLAS,
B. PIZETTE, C. TRIC et A. VIAL

Absents : Mme D. MOULIN.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Géraldine CAILLOT.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- * **Présentation du dispositif "Voisins vigilants"**
- * **Vote du Budget annexe "Lotissement Saint Amand" 2016**
- * **Décision modificative n°4 - Budget Commune 2016**
- * **Mise en conformité des statuts de Valence Romans Sud Rhône Alpes avec les dispositions de la Loi NOTRE**
- * **Approbation du plan d'alignement de la Côte des Monédières**
- * **Raccordement postal - dénomination des rues**
- * **Modification du taux de la taxe d'aménagement pour 2017**
- * **Convention de mise à disposition du Complexe Sportif à l'Olympique de MONTÉLÉGER**
- * **Présentation du rapport d'activités 2015 du Syndicat d'Energie SDED**
- * **Présentation du rapport d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération VRSRA**
- * **Présentation du rapport d'activités 2015 du Service Public d'Assainissement Collectif**
- * **Présentation du rapport d'activités 2015 du Service Public d'Élimination des Déchets**
- * **Questions orales.**

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 19 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire rend compte des dépenses effectuées du 20 août 2016 au 4 novembre 2016.

DÉCISIONS

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités :

Non application du droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

DATE DE SIGNATURE	SITUATION DU BIEN	REFERENCES CADASTRALES
20/10/2016	23 Lotissement « Le Beaujeu »	ZI 289

Décision de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes :

D'accepter la somme de 679,44 € (six cent soixante-dix-neuf euros et quarante-quatre cents) versée par GENERALI IARD correspondant au remboursement des bris de glace à la salle des fêtes de MONTELEGER survenus entre le 10 et le 11 août 2016, sinistre n°0066138860.

Décision d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :

- d'accepter le don de 188,04 € de Monsieur et Madame VAN KEMMEL Christophe domiciliés Quartier "Civacière" à MONTÉLÉGER (26760), qui sera imputé à l'article 7713 du Budget communal et ne sera grevé ni de conditions ni de charges,
- d'accepter le don de 188,04 € de Madame PIAT Josiane domiciliée 20 Route de l'Echelette à SAINT PRIVAT (07200), qui sera imputé à l'article 7713 du Budget communal et ne sera grevé ni de conditions ni de charges,
- d'accepter le don de 188,04 € de Monsieur et Madame Michel DEBEAUX domiciliés "Les Portes du Midi", 12 Rue Franz SCHUBERT à PORTES LES VALENCE (26800), qui sera imputé à l'article 7713 du Budget communal et ne sera grevé ni de conditions ni de charges.

Décision de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

Délivrance d'une nouvelle concession caverne trentenaire dans l'espace Columbarium le 3 octobre 2016 à Madame BARD Françoise.

Décision de prendre certaines des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- de retenir l'offre présentée par l'ENTREPRISE 26 SAS domiciliée 885 Avenue Pierre Brossolette, 26800 PORTES LES VALENCE pour les travaux de réaménagement de la "Rue des Jardins" à MONTÉLÉGER, d'une durée de neuf semaines hors période de préparation des travaux, pour un montant de 87 978,50 € H.T. soit 105 574,20 € T.T.C. et de signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes,
- de confier la mission de programmation dans le cadre du projet de restructuration de la Mairie et de la Salle Poligny à la SARL CO.METH, domiciliée Immeuble Centre Gare, 50 Rue Denis PAPIN, 26000 VALENCE dont les honoraires s'élèvent à 15 960 € T.T.C.

Décision de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :

La somme de 1 669,20 € T.T.C. sera réglée au cabinet d'avocats FAYOL et Associés, 19 Avenue du Champ de Mars, 26000 VALENCE, au titre des frais et honoraires lui étant dus dans l'affaire BARDET PROMOTION c/COMMUNE DE MONTÉLÉGER.

DÉLIBÉRATIONS

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF "VOISINS VIGILANTS"

Rapporteuse : Mme Géraldine CAILLOT

Le dispositif développé par la société « Voisins Vigilants » a été présenté aux Conseillers. Plusieurs Montélégeois sont inscrits sur ce site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier pour lutter contre les cambriolages.

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT "SAINT AMAND"

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération du 9 juin 2016 par laquelle il décidait de créer un budget annexe Lotissement Saint Amand.

Elle présente au Conseil le budget annexe 2016 "Lotissement Saint Amand" qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- section de fonctionnement 1 232 000,00 €
- section d'investissement 1 232 000,00 €

D2016/11-09/N°44

DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET COMMUNE 2016
Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget communal de l'exercice 2016 :

SECTION INVESTISSEMENT

COMPTES DEPENSES				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
27	27636	CPPI	Autres créances immobilisées aux autres établissements publics	616 000,00 €
TOTAL				616 000,00 €

COMPTES RECETTES				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
024	024	CPPI	Produits de cessions d'immobilisations	616 000,00 €
TOTAL				616 000,00 €

D2016/11-09/N°45

MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS DE VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES AVEC LES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRe

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015 est le troisième volet de la réforme territoriale et réorganise les compétences entre les collectivités.

Suite à son adoption, la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud-Rhône-Alpes doit mettre les compétences en conformité avec les nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les compétences nouvelles ou renforcées touchent l'ensemble des blocs "compétences obligatoires", "optionnelles" ou "facultatives" et les changements à prendre en compte sont de plusieurs natures.

Certains ont trait à une évolution dans la rédaction de la compétence, d'autres résultent d'une perte de l'intérêt communautaire, et d'autres encore consistent en un basculement d'une compétence exercée au titre des compétences optionnelles ou facultatives, en compétence obligatoire.

Pour la sécurisation juridique de ses statuts, et à la demande de la Préfecture, la Communauté d'Agglomération propose de conserver la rédaction des compétences telle qu'issue du Code Général des Collectivités Territoriales, la fidélité de la rédaction vis-à-vis de la Loi évitant des ambiguïtés dans l'interprétation du droit.

Existe ainsi l'obligation de prendre, à compter du 31 décembre 2016, les compétences suivantes au titre des compétences obligatoires :

- "Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire".
- "Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme".
- "Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale".

Concernant cette dernière compétence, issue de la Loi ALUR, Madame le Maire précise que les Communes pourront s'opposer au transfert automatique dans les trois mois précédents ce transfert. Une opposition d'au moins 25 % des conseils municipaux représentant 20 % de la population exprimée sera alors nécessaire. A ce jour il semblerait que la volonté de la Commune de conserver un PLU communal soit partagée par la majorité des communes de l'agglomération.

Certaines compétences, exercées aujourd'hui uniquement au regard de la définition d'un intérêt communautaire, deviendront automatiquement une compétence intercommunale à compter du 31 décembre 2016 en ce qui concerne :

- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT.

Par ailleurs, les compétences suivantes, déjà exercées au titre des compétences optionnelles ou facultatives, le seront au titre des compétences obligatoires et sous la rédaction suivante :

- L'accueil des gens du voyage (à compter du 31 décembre 2016).
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (à compter du 31 décembre 2016).
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (à compter du 1^{er} janvier 2018).
- Assainissement (à compter du 1^{er} janvier 2020).
Ce basculement de compétence optionnelle à compétence obligatoire sera précédé en 2018 d'une évolution dans sa rédaction. Jusqu'au 1er janvier 2018 la compétence assainissement comprend "l'assainissement des eaux usées et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application des 3^o et 4^o de l'article L.2224-10 du CGCT", après cette date l'exercice de la compétence se fera à l'aune de la rédaction suivante "assainissement".
- Eau (à compter du 1er janvier 2020).

Madame le Maire précise qu'à défaut de mise en conformité des statuts de la Communauté d'Agglomération avant le 1er janvier 2017, le Préfet pourra décréter un exercice de plein droit de l'ensemble des compétences et ainsi modifier les statuts dans les 6 mois.

Elle demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-5-1, L.5216-1, L. et suivants ;

VU l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à transférer à tout moment à ce dernier une de leurs compétences ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013148-0007 du Préfet de la Drôme du 28 mai 2013 autorisant la constitution de la Communauté d'Agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes, issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Valence Agglo-Sud Rhône-Alpes, avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans, la communauté de communes Canton de Bourg de Péage et la Communauté de communes des Confluences Drôme-Ardèche et de la commune d'Ourches, et ce, à compter du 1er janvier 2014.

VU l'arrêté préfectoral n°2015027-0008 du Préfet de la Drôme du 27 janvier 2015 autorisant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération "Valence Romans Sud Rhône-Alpes" ;

VU la délibération N°2014-18 du 11 janvier 2014 relative aux compétences obligatoires ;

VU la délibération N°2014-19 du 11 janvier 2014 relative à la compétence optionnelle "Voirie d'intérêt communautaire" ;

VU la délibération N°2014-20 du 11 janvier 2014 relative à la compétence optionnelle "Assainissement" ;

VU la délibération N°2014-21 du 11 janvier 2014 relative à la compétence optionnelle "Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie" ;

VU la délibération N°2014-52 du 25 janvier 2014 relative à la compétence "Mobilier urbain" ;

VU la délibération N°2014-346 du 4 décembre 2014 relative à la compétence eaux pluviales ;

VU la délibération n°2014-284 du 25 septembre 2015 relative à la compétence "communications électroniques" ;

VU la délibération n°2015-41 du 25 juin 2015 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles ;

VU la délibération N°2015-42 du 25 juin 2015 relative à la restitution d'une compétence facultative aux communes "gestion du matériel festif" ;

VU la délibération N°2015-43 du 25 juin 2015 relative à la définition de compétences facultatives ;

VU la délibération du 30 juin 2016 du Conseil communautaire de Valence Romans Sud Rhône-Alpes ayant pour objet la modification des statuts en vue de la mise en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe ;

Considérant l'obligation issue de la loi NOTRe du 7 août 2015 d'adapter les statuts de la Communauté d'Agglomération Valence-Romans Sud Rhône Alpes pour se mettre en conformité avec les nouvelles modalités d'exercice des différentes compétences ;

Considérant l'impérieuse nécessité de mettre les statuts de la Communauté d'Agglomération en cohérence avec les dispositions législatives avant le 1^{er} janvier 2017 ;

APPROUVE la modification des statuts de Valence Romans Sud Rhône-Alpes pour se mettre en conformité avec les dispositions de la Loi NOTRe à compter du 31 décembre 2016.

D2016/11-09/N°46

APPROBATION DU PLAN D'ALIGNEMENT DE LA COTE DES MONÉDIÈRES

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté en date du 2 septembre 2016 l'enquête publique portant sur le projet de plan d'alignement de la Côte des Monédières a été prescrite pour une durée de 15 jours soit du vendredi 23 septembre 2016 au vendredi 7 octobre 2016 inclus.

Monsieur MAMALET, Commissaire Enquêteur a remis son rapport le 25 octobre 2016 aux termes duquel il émet un avis favorable.

Elle demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

VU l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

APPROUVE le plan d'alignement concernant la voie communale dénommée "Côte des Monédières", joint à la présente délibération,

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre du dit plan d'alignement,

DIT que cette délibération sera transmise au service du cadastre du Département.

D2016/11-09/N°47

RACCORDEMENT POSTAL - DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS

Rapporteur : M. Alain BLACHE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que dans un souci d'amélioration du cadre de vie et du service rendu à la population il convient de procéder sur l'ensemble de la Commune au raccordement postal, c'est-à-dire à la dénomination des voies et à la numérotation des habitations.

En effet, cette démarche apparaît nécessaire pour faciliter :

- l'accès des soins et des premiers secours
- le développement des services à la personne
- l'accès des facteurs, notamment les remplaçants, aux domiciles des clients.
- la livraison des entreprises
- les déplacements à l'intérieur de la Commune grâce à la technologie GPS

Elle précise également que ce raccordement postal est désormais obligatoire pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal, qui devrait débuter en 2017.

Elle demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord afin de procéder à l'élaboration du raccordement postal sur notre Commune,

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour consulter les entreprises et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'élaboration de l'adressage postal,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Commune,

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2016/11-09/N°48

MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT AU 01/01/2017

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de contribuer au financement des équipements publics la Commune perçoit une taxe d'aménagement lors de toute opération d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumis à un régime d'autorisation, sous réserve des exonérations.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal a ouvert à l'urbanisation un certain nombre de zones. Afin de créer les infrastructures et de réaliser les travaux nécessaires au développement de la Commune, Madame le Maire propose de porter le taux de la taxe d'aménagement, aujourd'hui fixé à 3 %, à 5 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 331-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 novembre 2004 actant l'instauration définitive sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2015 au taux de 3 %,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2015,

DÉCIDE de porter le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2017, en précisant que ce taux sera reconduit tacitement d'année en année, et qu'il pourra être modifié par délibération du Conseil Municipal,

DIT que cette délibération sera notifiée aux services fiscaux.

D2016/11-09/N°49

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE SPORTIF A L'OLYMPIQUE DE MONTÉLÉGER

Rapporteur : M. Francis VANDERMOERE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 16 (seize) voix pour et 1 (une) abstention,

APPROUVE les termes de la convention à passer entre la Commune de Montéleger et le club de football "Olympique de MONTELEGER" fixant les modalités de mise à disposition du Complexe Sportif,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention qui sera annexée à la présente délibération.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE SPORTIF A L'OLYMPIQUE DE MONTÉLÉGER

Rapporteur : M. Serge BUSO

Monsieur Serge BUSO présente le rapport d'activités de l'année 2015 élaboré par le Syndicat d'Energie SDED. Le Conseil Municipal prend note. Monsieur BUSO précise que ce rapport est consultable en Mairie.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VRSA

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame Marylène PEYRARD présente le rapport d'activités de l'année 2015 élaboré la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes. Le Conseil Municipal prend note. Madame PEYRARD précise que ce rapport est consultable en Mairie.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : M. Francis VANDERMOERE

Monsieur Francis VANDERMOERE présente le rapport d'activités de l'année 2015 élaboré par le Service Public d'Assainissement Collectif. Le Conseil Municipal prend note. Monsieur VANDERMOERE précise que ce rapport est consultable en Mairie.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : M. Francis VANDERMOERE

Monsieur Francis VANDERMOERE présente le rapport d'activités de l'année 2015 élaboré par le Service Public d'Assainissement Collectif. Le Conseil Municipal prend note. Monsieur VANDERMOERE précise que ce rapport est consultable en Mairie.

La séance est levée à 00 h 20.

Affiché le 17 novembre 2016

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTÉLÉGER

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mille seize le dix-neuf décembre à 20 h 30,
le Conseil Municipal de la Commune de MONTELEGER (Drôme)
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Marylène PEYRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 12 - Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2016.

Présents : Mme M. PEYRARD, Maire, M. J-P. FONTAINE, Adjoint,
MM. A. BLACHE, S. BUSO, J. FALETTA, P. IROLLA, Y. MORIN,
Mmes M.-M. LEDOUX, D. MOULIN, M.-L. NICOLAS, C. TRIC et
A. VIAL.

Absents : Mmes G. CAILLOT, S. MOLLARD, M. F. VANDER-
MOERE, S. MAYAUD, B. PIZETTE et M. G. CHOPARD.

Pouvoirs : de G. CAILLOT à A. VIAL, de F. VANDERMOERE à
P. IROLLA, de S. MOLLARD à J.P. FONTAINE et de S. MAYAUD à
A. BLACHE.

A été nommée secrétaire de séance : M. J. FALETTA.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- * Admission en non-valeur - Budget Commune 2016
- * Ouverture de crédits "Investissement" - Budget Commune 2017
- * Modification des conditions d'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2017
- * Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) à compter du 1^{er} janvier 2017
- * Modification du régime indemnitare "Indemnité d'Administration et de Technicité" (I.A.T.) à compter du 1^{er} janvier 2017 - Filière technique
- * Projet de vente parcelle section ZH n° 349 - Quartier Consonaves
- * Mise à jour du tableau de classement des voies communales
- * Fusion des Clubs de Football de
MONTÉLÉGER et BEAUMONT LÈS VALENCE
- * Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de MONTÉLÉGER
- * Questions orales.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 9 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉCISIONS

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités :

Décision de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes :

D'accepter la somme de 20.00 € (vingt euros) versée par SOFAXIS correspondant au remboursement d'indemnités journalières relatif à l'absence pour congé de maternité d'un agent.

Décision concernant la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

Délivrance d'une nouvelle concession de terrain d'une durée de quinze ans dans le cimetière communal le 31 octobre 2016 à la Famille CROUZET-BERANGER ;

Renouvellement d'une concession de terrain pour une durée de trente ans dans le cimetière communal le 7 décembre 2016 - Famille GENDRON.

DÉLIBÉRATIONS

D2016/12-19/N°50

ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET 2016 COMMUNE

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la Commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 26.62 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2321330231 dressée par le comptable public :

ANNEE	REFERENCE TITRE	MONTANT	OBJET
2015	415	7,00 €	CANTINE
2015	520	14,00 €	CANTINE
2015	501	0,72 €	DIVERS (copie PLU)
2015	504	0,90 €	DIVERS (copie PLU)
2016	161	4,00 €	GARDERIE

DIT les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Commune à l'article 6541.

D2016/12-19/N°51

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT - BUDGET COMMUNAL 2017

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire informe les membres du Conseil que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En effet, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif communal, qui interviendra dans le premier semestre 2017.

A ce titre, Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement suivants :

OPERATIONS	Crédits inscrits au BP 2016 + DM	Ouvertures de crédits BP 2017	Articles
19 - Matériels et mobiliers divers	46 000 €	11 500 €	2051
OPNI (ex ONA)	30 000 €	3 500 €	2135
		1 000 €	2183
		1 000 €	2184
		1 000 €	2088
		1 000 €	2188

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement sur le budget communal pour l'exercice 2017,

APPROUVE le détail des propositions d'ouverture de crédits figurants au tableau ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice précédent,

DIT que les crédits seront proposés à l'inscription du budget primitif communal 2017 qui sera voté.

D2016/12-19/N°52**MODIFICATION DES CONDITIONS D'AMORTISSEMENT
BUDGET COMMUNE - A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017***Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD*

Afin de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires et comptables, elle propose d'appliquer à compter du 1er janvier 2017 la nomenclature des biens amortissables et des durées d'amortissement.

Elle précise que les conditions d'amortissement proposées ne concernent que la Commune, le budget Assainissement ayant été transféré à la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la nomenclature des biens amortissables à inscrire à l'inventaire et durées d'amortissement proposées pour les biens achetés à compter du 1er janvier 2017,

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2016/12-19/N°53**INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT
COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE
L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL
(R.I.F.S.E.E.P.) A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017***Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD*

Madame le Maire rappelle aux Conseillers que le régime indemnitaire des personnels de la Commune résulte des délibérations du Conseil Municipal intervenues les 29 novembre 2004, 29 mai 2007, 17 juin 2013 et du 06 octobre 2015.

Elle expose qu'un nouveau dispositif portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, a été adopté pour les fonctionnaires de l'Etat (décret n° 2014-513 du 20 mai 2014) et doit être transposé aux fonctionnaires territoriaux en application du principe de parité tel que fixé par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié.

Elle précise que ce nouveau régime indemnitaire a pour vocation de réduire le nombre de primes existantes actuellement mises en œuvre. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'exercice des fonctions, de l'expérience et de l'engagement professionnel ainsi que de la manière de servir.

Madame le Maire précise qu'à la date du présent conseil, les agents relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques territoriaux ne sont pas encore éligibles au R.I.F.S.E.E.P., en l'absence de la parution de l'arrêté permettant la transposition à ces cadres d'emplois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la mise en place, à compter du 1er janvier 2017, du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.),

ABROGE toutes les dispositions relatives au régime indemnitaire antérieures qui ne sont pas cumulables avec le R.I.F.S.E.E.P.,

DIT que les agents relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques territoriaux, n'étant pas encore éligibles au R.I.F.S.E.E.P., en l'absence de la parution de l'arrêté permettant la transposition à ces cadres d'emplois, percevront l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la parution de celui-ci,

DIT que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal 2017

D2016/12-19/N°54**MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE
"INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ"
(I.A.T.) - A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017***Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD*

Madame le Maire rappelle que l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) est maintenue pour la filière technique dans l'attente de la parution de l'arrêté permettant la transposition à ces cadres d'emploi du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

Afin de garantir un cadre équitable à l'ensemble des agents toutes filières confondues, elle propose de modifier la périodicité du versement ainsi que les cas de suspensions du régime indemnitaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les modifications proposées des articles 3 et 5 de la délibération du 29 novembre 2004, modifiés par les délibérations du 29 mai 2007, 17 juin 2013 et 06 octobre 2015.

**MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT
DES VOIES COMMUNALES***Rapporteur : M. Alain BLACHE*

Compte tenu de l'état d'avancement du dossier ce sujet est reporté et sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

D2016/12-19/N°56**FUSION CLUBS DE FOOTBALL DE MONTÉLÉGER
ET DE BEAUMONT LÈS VALENCE***Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD*

Madame le Maire fait part aux Conseillers du projet de fusion des clubs de football de MONTELEGER et de BEAUMONT lès VALENCE.

Elle expose que depuis plusieurs années, les deux clubs font le constat de la diminution du nombre de leurs licenciés. Afin de faire face à cette situation, ils souhaitent aujourd'hui fusionner en un seul et unique club qui devrait leur assurer une certaine pérennité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DONNE un avis favorable au projet de dissolution fusion des deux clubs de football de MONTELEGER et de BEAUMONT lès VALENCE dans le club unique de "BEAUMONTELEGER", sous réserve d'une maîtrise des coûts susceptibles d'être supportés par la commune.

D2016/12-19/N°55**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
COMITÉ DES FÊTES DE MONTÉLÉGER***Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD*

Madame le Maire donne lecture au Conseil du courrier adressé le 24 novembre 2016 par le Comité des Fêtes de MONTELEGER, sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 € suite à l'organisation de la soirée « Beaujolais » à MONTELEGER du 17 novembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 100 € au Comité des Fêtes de MONTELEGER,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6748 du budget communal 2016.

La séance est levée à 22 h 30.

Affiché le 26 juin 2017

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTÉLÉGER

SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

L'an deux mille dix sept le trente janvier à 20 h 30,
le Conseil Municipal de la Commune de MONTELEGER (Drôme)
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Marylène PEYRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 15 - Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2017.

Présents : Mme M. PEYRARD, Maire, M. J.P. FONTAINE,
Mme G. CAILLOT, M. F. VANDERMOERE, Adjoints, MM. S. BUSO,
G. CHOPARD, J. FALETTA, P. IROLLA, Y. MORIN, Mmes M.M.
LEDOUX, S. MAYAUD, D. MOULIN, M.L. NICOLAS, B. PIZETTE
et C. TRIC..

Absents : Mme S. MOLLARD, M. A. BLACHE et Mme A. VIAL.

Pouvoirs : de S. MOLLARD à J.P. FONTAINE, de A. BLACHE à S.
MAYAUD et de A. VIAL à M. PEYRARD.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Géraldine CAILLOT..

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- * Modalités de mise à disposition du dossier de "modification simplifiée n°1" du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au public
- * Présentation de la prochaine procédure de "modification" du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- * Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à Valence Romans Agglo
- * Cession de terrains communaux situés Lotissement "Les Trois Becs"
- * Cession d'un terrain communal situé quartier "Consonaves"
- * Demande de subvention exceptionnelle de l'Association de chasse de MONTÉLÉGER
- * Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2015
- * Questions orales.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire rend compte des dépenses effectuées du 5 novembre 2016 au 12 janvier 2017 sur le budget communal 2016 et des dépenses effectuées du 1^{er} janvier au 26 janvier 2017 sur le budget communal 2017

DÉCISIONS

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités :

Non application du droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

DATE DE SIGNATURE	SITUATION DU BIEN	REFERENCES CADASTRALES
16/01/2017	Coteau Périon	ZI 159 et 162
16/01/2017	9 Lotissement « Les Clots »	ZI 99
19/01/2017	Beauvert - CD 261	ZA 166/172/174/175/177
24/01/2017	18 Lotissement « Les Trois Becs »	ZH 92

Décision d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :

D'accepter le don de 100 € de Madame MINODIER Christine domiciliée Rue Centrale à BEAUMONT LES VALENCE (26760), qui sera

imputé à l'article 7713 du Budget communal et ne sera grevé ni de conditions ni de charges.

Décision concernant la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

Délivrance d'une nouvelle concession perpétuelle de terrain dans le cimetière communal le 21 décembre 2016 à Monsieur et Madame GRI-MAUD Eric ;

Décision de prendre certaines des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- d'approuver et signer le contrat HORIZON VILLAGE CLOUD avec la société JVS MAIRISTEM / Direction France-Est - 7 espace Raymond Aron - CS 80547 - Saint Martin sur le Pré - 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX, portant sur les droits d'accès, les licences, l'assistance et la maintenance des logiciels des services affaires générales et périscolaire, pour une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2017, d'un montant de 11 946,97 € T.T.C. la première année et de 9 830,17 € T.T.C. les deux années suivantes ;
- d'approuver et signer le contrat HORIZON VILLAGE CLOUD avec la société JVS MAIRISTEM / Direction France-Est - 7 espace Raymond Aron - CS 80547 - Saint Martin sur le Pré - 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX, portant sur les droits d'accès, les licences, l'assistance et la maintenance des logiciels des services affaires générales et périscolaire, pour une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2017, d'un montant de 13 014,97 € T.T.C. la première année et de 10 898,17 € T.T.C. les deux années suivantes ; la présente décision annule et remplace la décision n° DM-2017-01 portant le même objet.

Décision de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes :

D'accepter la somme de 340,79 € (trois cent quarante euros et soixante-dix-neuf cents) versée par SOFAXIS correspondant au remboursement d'indemnités journalières relatif à l'absence pour congés de maladie et de maternité d'agents de la collectivité.

DÉLIBÉRATIONS

D2017/01-30/N°01

MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AU PUBLIC

Rapporteur : M. Jean-Paul FONTAINE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de fixer les modalités de mise à disposition au public :

- du dossier de modification simplifiée en mairie du 27 février 2017 au 26 mars 2017 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie,
- par affichage en mairie

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera publié dans un journal diffusé dans le département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition,

DIT que Madame le Maire est chargée de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

**PRÉSENTATION DE LA PROCHAINE PROCÉDURE DE
"MODIFICATION" DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Rapporteur : M. Jean-Paul FONTAINE

Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Adjoint à l'Urbanisme informe les Conseillers de la nécessité de mettre en place prochainement une procédure de modification du PLU.

D2017/01-30/N°02

**TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

A VALENCE ROMANS AGGLO

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 en date du 24 mars 2014, dite loi ALUR, modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés des Communes et Communautés d'Agglomération.

Elle rend obligatoire le transfert de cette compétence à ces dernières, dans un délai de trois ans après la publication de la loi, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20 % de la population.

Madame le Maire précise que l'expiration du délai de trois ans se termine le 27 mars 2017. Il revient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette volonté de transfert ou non de la compétence PLUi à la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo.

Elle expose qu'il serait particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme qui permet aux Communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Par ailleurs, elle précise que les documents intercommunaux de planification qui impliquent une compatibilité des PLU viennent compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacements ou d'habitat et garantissent ainsi une cohérence en matière d'aménagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

S'OPPOSE au transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo,

DEMANDE au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision.

D2017/01-30/N°03

**CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX SITUÉS
LOTISSEMENT "LES TROIS BECS"**

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de vendre à l'amiable :

- Aux consorts LABEDAN Nicolas les parcelles cadastrées ZH 360 et 365 d'une contenance de 588 m²,
- Aux consorts TRAN Quentin la parcelle cadastrée ZH 364 d'une contenance de 388 m²,
- Aux consorts GIOVANNA Jean-Paul la parcelle cadastrée ZH 362 d'une contenance de 129 m²,
- Aux consorts MALZIEU Germain la parcelle cadastrée ZH 363 d'une contenance de 538 m²,

FIXE le prix de vente des terrains à 30 euros le m² pour l'ensemble des parcelles visées ci-dessus,

DÉSIGNE Maître BOURRICAND, Notaire à VALENCE, pour la réalisation de l'acte dont les frais seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Madame le Maire à engager toute démarche et à signer tout document et acte notarié relatifs à cette opération aux conditions qu'elle jugera utiles.

D2017/01-30/N°04

**CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL
SITUÉ QUARTIER CONSONAVES**

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée ZH 366 d'une superficie de 676 m² située quartier « Consonaves ». Elle précise que cette parcelle, classée dans le domaine privé de la Commune n'a jamais été mise à disposition du public.

Elle informe les Conseillers que l'Association TOLZIAN de MONTELEGER lui a fait part de son intérêt d'acquiescer cette parcelle.

Ce terrain n'étant qu'un fossé dont la charge d'entretien incombe à la Commune, elle demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 11 (onze) voix pour et 7 (sept) voix contre,

DÉCIDE de vendre à l'amiable la parcelle cadastrée ZH 366 située quartier "Consonaves" à l'Association TOLZIAN de MONTELEGER,

FIXE le prix de vente du terrain à 10 euros le m²,

DÉSIGNE Maître BOURRICAND, Notaire à VALENCE, pour la réalisation de l'acte dont les frais seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire à engager toute démarche et à signer tout document et acte notarié relatifs à cette opération aux conditions qu'elle jugera utiles

D2017/01-30/N°05

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ASSOCIATION DE CHASSE**

Rapporteur : M. Jean-Paul FONTAINE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Association de Chasse de MONTELEGER,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6748 du budget communal 2017

**PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2015**

Rapporteur : M. Francis VANDERMOERE

Monsieur Francis VANDERMOERE présente le rapport sur le prix et la qualité du Service de l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2015 élaboré la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes. Le Conseil Municipal prend note. Monsieur Francis VANDERMOERE précise que ce rapport est consultable en Mairie.

La séance est levée à 21 h 40.

Affiché le 7 février 2017



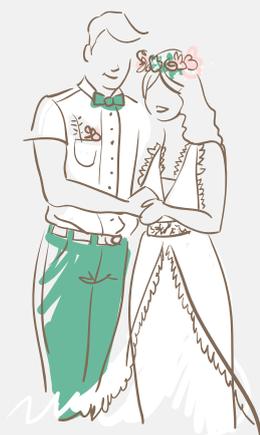


naissances

04 janvier 2017
CARLE Aymeric Aldric Kelvin
1, lotissement "La Valvignère"

24 janvier 2017
DEHORS Lucas Willy Bruno
Quartier les Clos

25 janvier 2017
BAUDRY Océane
Monique Isabelle
Le Clos



mariages

3 décembre 2016
DERUAZ Laurent Jacques
REYNAUD Patricia Valérie

décès

30 octobre 2016
CROUZET Marie-Thérèse
Domaine du Château

3 novembre 2016
AZOUGUI Ahcène
Les Rebatières

11 novembre 2016
VERVOIR Gilbert Marcel Jules
Domaine du Château

15 novembre 2016
MAYET Jacqueline Yvette
Léontine veuve AMENGUAL
Domaine du Château

25 novembre 2016
BERGER Philippe Abel
Domaine du Château

4 décembre 2016
GAUCHER Micheline Thérèse V.
Domaine du Château

9 décembre 2016
AMIEL Denise veuve LOROUE
Domaine du Château

15 décembre 2016
JABOEUF Gisèle Louise
Mariette veuve FREYNET
Domaine du Château

15 décembre 2016
CLAEYS Nicolas Stéphane
Les Rebatières

20 décembre 2016
RUEDAS Rose veuve GIL
Domaine du Château

22 décembre 2016
LONGUEVILLE Jean-Claude
Les Rebatières

24 décembre 2016
TCHERDACK dite TCHERDAKOFF
Monique Edith
Domaine du Château

25 décembre 2016
CHAVE André Paul Elie
Domaine du Château

3 janvier 2017
DOREL André Paul
Les Marauds

4 janvier 2017
DORÉE Jérôme André
Les Rebatières

4 janvier 2017
ALLARD Yvette M.
veuve BOUVIER
Domaine du Château

6 janvier 2017
NELLI Augustine Joséphine
Les Rebatières

07 janvier 2017
DIDIER Thérèse G.
veuve BERNARD
Domaine du Château

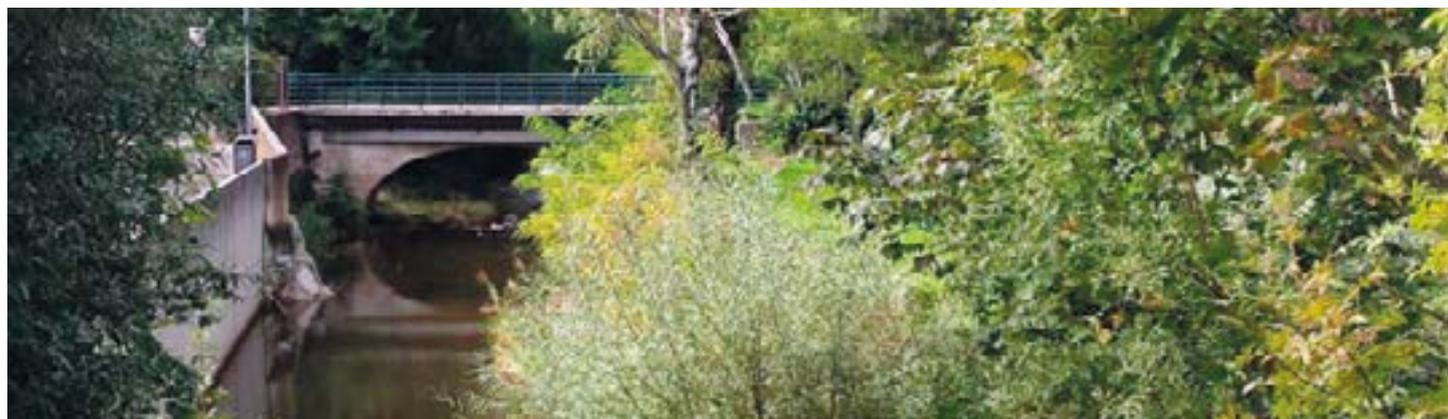
15 janvier 2017
DUMAS René André Alexis
Domaine du Château

19 janvier 2017
HENRION Madeleine Léonie
veuve TRAPPENIERS
Domaine du Château

21 janvier 2017
DESBOS Fernand Charles
Domaine du Château

4 février 2017
FESTIN Marie Philomène
Virginie veuve HOARAU
Domaine du Château

12 février 2017
CAILLET Sylvia
Les Rebatières



Jeudi 23 Février 2017

JEUDIS DE L'ORANGERIE

Soirée Italienne
avec Giovanni 20h30

Samedi 4 Mars 2017

REPAS DE L'AMITIÉ

Espace Cathelin - 12 h

Dimanche 5 Mars 2017

BOURSE AUX VÊTEMENTS

Espace Cathelin - 9h/13 h

Samedi 11 Mars 2017

JOURNÉE

PORTES OUVERTES

Lycée Val de Drôme - 9h à 13 h

Samedi 11 Mars 2017

CONCERT CANTAVIOURE

Train Théâtre/Portes-lès-Valence
20h30

Dimanche 12 Mars 2017

CONCERT CANTAVIOURE

Train Théâtre/Portes-lès-Valence
14h et 18 h

14 au 17 Mars 2017

BOURSE DE PRINTEMPS

de l'Association Familiale
Beaumont/Montéleger
Salle des fêtes
Beaumont-lès-Valence

Vendredi 17 Mars 2017

CARNAVAL DE MONTÉLÉGER

RV 18h30
place Ancien Moulin

Samedi 18 Mars 2017

CONCERT ROCK

organisé par le
Sou des Ecoles
Espace Cathelin

Samedi 18 Mars 2017

DÉGUSTATION ET

JOURNÉE OENOLOGIE

Château de Montéleger
Ateliers durée 2 h
à 11h - 14h30 - 17 h

31 Mars/2 Avril 2017

JEMA

**Journées Européennes
des Métiers d'Art**
Espace Cathelin

Samedi 1^{er} Avril 2017

CONCERT CANTAVIOURE

Train Théâtre/Portes-lès-Valence
20h30

Dimanche 2 Avril 2017

CONCERT CANTAVIOURE

Train Théâtre
Portes-lès-Valence
14h et 18 h

Lundi 17 Avril 2017

CORSO DE BEAUMONT

Visite à Montéleger
à partir de 11 h

Jeudi 20 Avril 2017

MARCHÉ DE L'EMPLOI

au Parc des Expositions
Valence organisé par l'Agglo
9 h à 16 h

Lundi 1^{er} Mai 2017

FÊTE DES FLEURS

ET CHAPEAUX FLEURIS

Samedi 13 Mai 2017

JOURNÉE

PORTES OUVERTES

Lycée du Val de Drôme
Apprentis d'Auteuil
9 h/13 h

Dimanche 25 Juin 2017

DOMAINE DE LORIENT



Au profit du téléthon,

nous proposons
2 cartes postales
(vue aérienne de Montéleger)
en vente en mairie
au prix de **0,50 €**
l'une